

## SÉANCE ORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2020

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 22 décembre 2020, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence  
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence  
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence  
M<sup>me</sup> Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence  
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présentes :

M<sup>e</sup> Caroline Tremblay, directrice générale, en vidéoconférence  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Couture, greffière

---

### PROCÈS-VERBAL

---

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient par vidéoconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit. Aussi, toute personne pouvait faire parvenir ses questions par courriel à l'adresse [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca) avant 19 h 30 ce jour.

---

**2020-555**

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

#### DÉPÔT DE DOCUMENT

---

#### DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DÉPÔTS, DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT

Le trésorier dépose les listes suivantes :

- la liste des chèques et dépôts émis du 6 novembre au 10 décembre 2020, pour un montant de 4 403 546,23 \$;

- la liste des dépenses par approbateurs du 6 novembre au 10 décembre 2020, pour un montant de 919 042,65 \$;
- la liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2020, pour un montant de 376 321,24 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2020, pour un montant de 339 387,67 \$;

---

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

**2020-556**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 DÉCEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020 avec les modifications suivantes :

- Résolution 2020-511 — Ajouter le paragraphe suivant : « DE créer le poste de *Greffier(ère) adjoint(e)*, classe 6 et de l'inscrire dans le *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*; »
- Résolution 2020-530 — Changer « n° 7 » par « n° 8 ».

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-557**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

À 19 h 50, M. Jean Simard, conseiller du district numéro 2, quitte son siège.

À 19 h 56, M. Jean Simard, conseiller du district numéro 2, reprend son siège.

---

**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DU 9 DÉCEMBRE 2020 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 9 décembre 2020.

---

**2020-558**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DU 23 DÉCEMBRE 2020 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET  
ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 23 décembre 2020.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2020-782** Renouvellement d'un contrat pour les prévisions météorologiques, hydrométéorologiques et glaciologiques sur le territoire de la ville de Québec — Lot 1 (Appel d'offres public 51005)
- AP2020-846** Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments — Lot 5 (Appel d'offres public 73101)
- PA2020-148** Avis de conformité sur le projet de *Services de consommation supervisée du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale* aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec*
- AP2020-743** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de coffrets de contrôle et de branchement (PEP200519) (Appel d'offres public 74249)
- AP2020-838** Autorisation de paiement, à *Bell Canada*, des dépenses pour des services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 73180)
- AP2020-856** Participation à l'entente de regroupement de municipalités entre la Ville de Québec et l'*Union des municipalités du Québec* relative à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires (Dossier 74750)
- AP2020-857** Adjudication d'un contrat pour le service de transport de véhicules — 2021 à 2023 (Appel d'offres public 74640)
- AP2020-871** Renouvellement de l'entente contractuelle pour des travaux d'entrepreneur général (Appel d'offres public 52676)
- AP2020-872** Renouvellement de l'entente contractuelle pour les services de déménagement et/ou installation du mobilier de bureau et panneaux acoustiques — Lot 1 (Appel d'offres public 61455)
- AP2020-875** Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Carrefour international de théâtre de Québec inc.*, relative au versement d'une somme dans le cadre de la production et de la présentation de l'œuvre théâtrale *Où tu vas quand tu dors en marchant...?*, édition 2020, pour les années 2019 et 2020 dans le cadre de l'événement *Carrefour international de théâtre* et renouvellement de l'entente pour les années 2022 et 2023 (Dossier 74779)
- AP2020-876** Adjudication d'un contrat pour le service de réparation sur la route et l'entreposage des pneus pour véhicules légers (Appel d'offres public 74567)
- AP2020-883** Avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services professionnels juridiques d'expertise dans les dossiers de réclamation nécessaires à la défense des droits de la Ville de Québec (Dossier 72943)
- AP2020-892** Adjudication d'un contrat pour la migration et l'acquisition de licences du *PGL financier d'Oracle* (Dossier 51259)

## SÉANCE ORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2020 (SUITE)

- AP2020-896** Adjudication d'un contrat pour l'entretien des équipements de protection incendie — Projets industriels et valorisation et Traitement des eaux — Lot 1 (Appel d'offres public 74524)
- AP2020-897** Adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commande de logiciels du *Centre d'acquisitions gouvernementales* pour le contrat de soutien pour les logiciels *VmWare* (Dossier 74818)
- AP2020-903** Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et l'*Université du Québec à Chicoutimi, Chaire en éco-conseil* (Dossier 64819)
- AP2020-909** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement des installations de *Bell Canada* (phase conception préliminaire), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 53069)
- AP2020-911** Autorisation du paiement de la dépense d'*Hydro-Québec* relative aux travaux d'alimentation électrique et de télécommunications pour le secteur de l'avenue Roland-Beaudin (Dossier 72935)
- DE2020-751** Entente entre la Ville de Québec et *OxyNov inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Démonstration en temps réel de l'automatisation de l'oxygénothérapie*
- DE2020-763** Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc en faveur de la Ville de Québec sur une partie du lot 2 814 764 du cadastre du Québec — Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
- DE2020-982** Avenant 2020-3 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* et appropriation d'une somme additionnelle pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la pandémie de *COVID-19*
- FN2020-065** Annulation d'une affectation prévue au budget de fonctionnement 2020 à une réserve financière à être créée pour le remboursement des obligations PL 54
- FN2020-067** Autorisation de l'affectation de paiements comptant sur les immobilisations comme financement de dépenses sur des règlements d'emprunt de l'agglomération de Québec
- PA2020-144** Convention d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- PA2020-152** Entente pour établir les modalités relatives à la cession des stations hydrométriques par la Ville au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- AP2020-772** Adjudication de contrats pour la valorisation des digestats de biosolides municipaux déshydratés (Appel d'offres public 73366)
- FN2020-069** Approbation du Règlement N° 390 décrétant un emprunt n'excédant pas 9 200 000 \$ concernant l'implantation d'un service de véloportage du *Réseau de transport de la Capitale*
- FN2020-070** Approbation du Règlement N° 393 concernant les emprunts obligataires requis pour le financement des actifs du *Service de transport adapté de la Capitale du Réseau de transport de la Capitale*
- FN2020-071** Approbation du Règlement N° 392 décrétant un emprunt n'excédant pas 8 040 000 \$ concernant la modernisation et l'évolution du système de gestion des actifs du *Réseau de transport de la Capitale*

- LS2020-077** Ententes entre la Ville de Québec et la *Corporation de gestion du Centre de glaces de Québec*, relatives à la gestion des activités, l'animation des programmes, et l'exploitation, ainsi que pour les droits d'identification du Centre de glaces de Québec
- AP2020-722** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle relativement à de nouvelles dispositions*, R.A.V.Q. 1331
- PQ2020-021** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de plantation d'arbres en bordure des rues, dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1364
- FN2020-056** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes relativement à de nouvelles dispositions*, R.A.V.Q. 1368

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

## PROPOSITIONS

---

**2020-559**

### **CONSEIL — NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES ENJEUX ENTOURANT LE LAC SAINT-AUGUSTIN (RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2020-636)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE nommer au sein du comité consultatif pour les enjeux entourant le lac Saint-Augustin les personnes suivantes :

- M. Raynald Brulotte, conseiller du district numéro 4;
- Mme Annie Godbout, conseillère du district numéro 5, comme élue substitute;
- M. Louis Désilets, président du Conseil du bassin du lac Saint-Augustin;
- M. Robert Bouchard, membre du conseil d'administration du Conseil du bassin du lac Saint-Augustin;
- M. Bruno Tremblay, vice-président du Conseil du bassin du lac Saint-Augustin, à titre de substitut pour le Conseil du bassin du lac Saint-Augustin;
- Mme Marie-Josée Couture, directrice du Service juridique et du greffe;
- Mme Vanessa Gendron, greffière adjointe, comme substitute pour le Service juridique et du greffe;
- M. Cimon Boily, directeur du Service des travaux publics;
- M. Samuel Hodess, directeur adjoint, comme substitut pour le Service des travaux publics;
- M. Jean-Sébastien Bussièrès, directeur du Service de l'urbanisme;
- M. François-Michel Hardy, coordonnateur, comme substitut pour le Service de l'urbanisme;

M. Raynald Brulotte agira comme président du comité conformément à l'article 7 du Règlement n<sup>o</sup> 2020-636.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-560

**CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — CLUB DE NATATION RÉGION DE QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée le 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière de 1 354 637 \$ à la Ville dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'octroyer, au Club de Natation Région de Québec, pour le volet scolaire, une aide financière sous forme de crédit, équivalant à des heures gratuites pouvant aller jusqu'à 5 h par résident de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, et ce, pour l'année 2020 et jusqu'au 30 juin 2021;

D'octroyer, au Club de Natation Région de Québec, pour le volet compétitif, une aide financière sous forme de crédit équivalant à une bonification des heures gratuites pouvant aller jusqu'à 5 h par résident de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, et ce, pour les années 2020 et 2021;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier ou sa remplaçante à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-561

**DIRECTION GÉNÉRALE (TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION) — OCTROI D'UN CONTRAT POUR DEUX PARE-FEUX DE SÉCURITÉ PRINCIPAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de deux pare-feux de sécurité principaux pour une période de 5 ans à Micro Logic d'un montant total de 31 380,00 \$ plus taxes applicables, incluant l'achat d'un logiciel de conversion de configuration, un logiciel d'analyse du trafic réseau et vingt clés de sécurité pour la double authentification;

QUE les fonds nécessaires au renouvellement des présents contrats soient puisés sur le poste budgétaire 02-136-10-527;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-562

**DIRECTION GÉNÉRALE (TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION) — RENOUELEMENT DES CONTRATS DE MAINTENANCE ET DES LICENCES D'UTILISATION DES LOGICIELS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE renouveler les contrats annuels pour l'année 2021 pour les services de maintenance et d'utilisation de logiciels adjudés aux fournisseurs suivants, plus taxes applicables :

Fournisseur	Logiciel	Montant
PG solutions	Accès-cité territoire	29 500,00 \$
PG solutions	Suite financière	69 000,00 \$
Ville de Québec	Géomatique	37 000,00 \$
Commsoft	Fidelio (feuilles de temps)	28 500,00 \$
Procontact solution (Microsoft)	Office 365	31 000,00 \$
Dell EMC (Micro Logic)	Support/maintenance Stockage	36 500,00 \$

QUE les fonds nécessaires au renouvellement des présents contrats soient puisés sur les postes budgétaires inscrits au sommaire;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2020-563

#### TRÉSORERIE — ACHAT D'ESSENCE POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QU'EKO F. Dufresne inc. permet de porter les achats d'essence au compte de la Ville, payable mensuellement;

CONSIDÉRANT l'article 3.3.1 (1) du *Règlement 2019-584 sur la gestion contractuelle*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accorder de gré à gré à EKO F. Dufresne inc. un contrat de fourniture d'essence pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-320-10-631.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2020-564

#### TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2020-565

#### GREFFE — SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION — SOUS-VOLET 1.1 DU PROGRAMME FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE DE L'EAU (FIMEAU)

CONSIDÉRANT la résolution 2019-476 du 14 novembre 2019 relative au dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)* — Rue Pierre-Georges-Roy;

CONSIDÉRANT l'obtention d'une subvention d'un montant de 767 818 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du *Programme Fonds pour l'infrastructure municipale de l'eau (FIMEAU)*, sous-volet 1.1, le tout conformément au protocole joint au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-566**

**GREFFE — MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC —  
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

DE renouveler le contrat avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, selon les conditions prévues à la police portant le n° de MMPQ-03-023072.16;

QUE les fonds nécessaires au renouvellement du présent contrat soient puisés sur le budget de fonctionnement du Service du greffe et réaffectés aux postes budgétaires des services concernés, le cas échéant;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou son remplaçant, à effectuer les virements budgétaires en lien avec la présente résolution et à payer les sommes de 307 960 \$ et 18 500 \$ plus taxe applicable, selon les factures jointes au sommaire décisionnel, en un seul versement, à Ultima assurance et gestion de risques.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-567**

**GREFFE — FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE NATUREL — TRAVAUX DE STABILISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du Parc des Hauts-Fonds (Parc);

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) ont établi, au mois de septembre 2001, une servitude de conservation pour le Parc inscrite au registre foncier sous le numéro 509 993;

CONSIDÉRANT QUE par cette servitude la Ville autorise la FQPPN à réaliser, sur le terrain du Parc des Hauts-Fonds toute activité, tout aménagement ou toute intervention de protection et de gestion relativement aux espèces fauniques ou florissantes;

CONSIDÉRANT QUE la FQPPN souhaite procéder à des travaux de stabilisation de la rive afin de la protéger contre l'érosion;

CONSIDÉRANT QUE la FQPPN sera seule responsable des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la FQPPN a préparé et soumis son projet à la Ville et que celui-ci respecte le cadre de la servitude;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

DE confirmer à la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) que les travaux projetés, illustrés aux plans joints au sommaire, à savoir la stabilisation de la rive, respectent le cadre de la servitude inscrite au registre foncier sous le numéro 509 993;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la FQPPN.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-568**

**RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE INSPECTRICE TEMPORAIRE AU SERVICE DE L'URBANISME**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'embaucher Mme Chantal Couture, à titre technicienne inspectrice temporaire au Service de l'urbanisme, à compter du 11 janvier 2021 selon les conditions de travail prévues à la *Convention collective avec le Syndicat des employés municipaux de Saint-Augustin-de-Desmaures* affiliés à la FISA.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-569**

**RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR JOURNALIER POUR LA SAISON HIVERNALE 2020-2021 AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'embaucher M. Sylvain Plante à compter du 21 décembre 2020, à titre d'opérateur journalier auxiliaire pour la saison hivernale 2020-2021 au Service des travaux publics; selon les conditions prévues à la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4795, cols bleus*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-570**

**RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UN MARCHEUR-SIGNALEUR SUR APPEL AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'embaucher M. Alexandre Dumas à compter du 21 décembre 2020, à titre de marcheur-sigaleur sur appel Service des travaux publics; selon les conditions prévues à la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4795, cols bleus*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-571**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — AIDE FINANCIÈRE — AMI(E)S DE BOB**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'octroyer, sous forme de crédit, au groupe *Ami(e)s de Bob*, une aide financière équivalant à 80 % de la valeur de la location d'une salle municipale qu'il louera

au Complexe sportif multifonctionnel pour ses rencontres hebdomadaires, pour l'année financière 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-572**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2019-202 DU 6 JUIN 2019 RELATIVE À LA DISPOSITION DES DOCUMENTS EXCÉDENTAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE ET CONSOLE DE JEUX X-BOX ONE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2019-202 du 6 juin 2019, en remplaçant le premier paragraphe, par le suivant :

« D'autoriser la Coordonnatrice à la culture et le *Directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire* à autoriser la disposition des documents excédentaires de la bibliothèque Alain-Grandbois en poursuivant la vente permanente dans le hall de la bibliothèque à un prix minimal de 1 \$ l'unité (0,25 \$ pour les revues) et à donner les documents non vendus ainsi que les dons de documents reçus du public à un ou des organismes communautaires (OSBL) *ou aux institutions d'enseignement de la Ville.* ». Les modifications apportées sont en *italique*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-573**

**TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT NO 1 — TURCOTTE 1989 INC. — ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC — APO-2020-022**

CONSIDÉRANT les factures 21776, 21777, 21780 datées du 20 novembre 2020 relatives à l'entretien des lampadaires par l'entrepreneur Turcotte 1989 inc.;

CONSIDÉRANT la facture 21778 datée du 20 novembre 2020 relative à l'entretien des feux de circulation par l'entrepreneur Turcotte 1989 inc.;

CONSIDÉRANT la facture 21779 datée du 20 novembre 2020 relative au remplacement d'un fut par l'entrepreneur Turcotte 1989 inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement d'un montant total de 30 147,88 \$, plus taxes, à Turcotte 1989 inc. pour les travaux d'entretien, de réparation de lampadaire et de feux de circulation 2020-2021;

DE payer le montant total des factures portant les numéros 21776, 21777 et 21780 s'élevant à 20 466,46 \$, plus taxes, à partir du poste budgétaire 02-340-10-521;

DE payer le montant de la facture numéro 21778 s'élevant à 4 716,77 \$, plus taxes, à partir du poste budgétaire 02-355-10-640;

DE payer le montant de la facture numéro 21779 s'élevant à 4 964,65 \$, plus taxes, à partir du poste budgétaire GTP-I-20-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-574**

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ET LE CPE COURI-COURETTE**

CONSIDÉRANT la demande de la Coordonnatrice des installations du CPE Couri-Courette pour répondre aux exigences du ministère de la Famille en cas d'évacuation de leurs bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE cette demande implique d'héberger temporairement, dans des bâtiments de la Ville, les enfants et le personnel des installations du CPE Couri-Courette en cas d'évacuation;

CONSIDÉRANT QUE l'une des installations du CPE Couri-Courette est voisine de l'hôtel de ville et que l'autre est voisine de la bibliothèque Alain-Grandbois;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'hébergement d'urgence, la supervision des enfants des installations du CPE Couri-Courette sera assurée par le personnel du CPE;

CONSIDÉRANT QUE l'hébergement sera temporaire et de courte durée, le temps que les parents récupèrent leur enfant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'hébergement temporaire à l'hôtel de ville et à la bibliothèque Alain-Grandbois des enfants et du personnel du CPE Couri-Courette en cas d'évacuation pour l'année 2021, le tout sans frais.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-575**

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT N° 9 — RONAM — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — PROJET BA-B-19-23**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-072 du 18 février 2020 relative à l'adjudication de contrat à RONAM constructions inc. pour les travaux de démolition, conception et construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est pour une somme de 8 750 000,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à 54.98 %;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Les services EXP inc., qui est la gestionnaire de projet, et celle du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder à la demande de paiement n° 9 de l'entrepreneur RONAM constructions inc. selon le décompte progressif proposé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement du décompte n° 9, facture n° 001775, au montant de 764 623,44 \$ plus taxes applicables, à l'entreprise Ronam inc. pour les travaux effectués au Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture soient puisés sur le projet BA-B-19-23.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-576**

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS — LES SERVICES EXP INC. — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — PROJET BA-B-19-23**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-073 du 18 février 2020 relative à l'adjudication de contrat à la firme Les Services EXP inc. comme gestionnaire de projet dans le cadre de la construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est pour une somme de 72 085 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à 77,65 %;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des parcs, bâtiments et espaces verts de procéder au paiement de la facture numéro 588376, datée du 2 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 588376, datée du 2 décembre 2020, d'une somme de 10 213.00 \$ plus taxes applicables, à l'entreprise Les Services EXP inc., gestionnaire de projet du Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture soient puisés sur le projet BA-B-19-23.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-577**

**URBANISME — INTERDICTION DE STATIONNEMENT — RUES CLAUDE ET RAYMOND**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'interdire le stationnement sur les rues Claude et Raymond en tout temps, des deux côtés de la rue, conformément au plan joint au sommaire;

D'autoriser le Service des travaux publics à installer les panneaux de signalisation à cet effet.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-578**

**URBANISME — PIIA — 230, RUE DE SINGAPOUR — MASSÉ-ROY INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 230, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 385 776, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment principal et l'aménagement du terrain avec les conditions et obligations suivantes :

- avoir en tout temps un minimum de 21 arbres dans la cour avant dont 8 plantés en quinconce dans la partie de cour avant gauche vis-à-vis l'aire de stationnement des remorques;
- avoir un écran visuel arbustif permettant d'atténuer l'impact de l'aire de stationnement pour les remorques;
- avoir un aménagement paysager soigné à proximité immédiate de la partie bureau;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2608, daté du 4 août 2020;

- Plan d'architecture par Chantal Paradis, architecte, projet « entrepôt Bimbo » révision 9, daté du 9 décembre 2020;
- Plan de génie civil par Loïc Lévesque, ingénieur, projet « Grupo Bimbo », daté du 22 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

---

**2020-579**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2020-640 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATION ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2020-640 sur les taux de taxes, compensation et divers tarifs pour l'année financière 2021*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

---

**2020-580**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2020-641 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO REGVSAD-2014-429 RÈGLEMENT RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE, AUX NUISANCES ET À LA SALUBRITÉ VISANT LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2020-641 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-429 Règlement relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être général*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

---

**2020-581**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-634 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 EN CRÉANT LE SECTEUR DE ZONE PX-5 À MÊME LE SECTEUR DE ZONE PX-2 AFIN D'Y INTÉGRER LE CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉPENDANCES LE RUCHER (LOT 2 813 869)**

CONSIDÉRANT QU'aucune requête n'a été déposée par des personnes habiles à voter pour demander qu'un registre soit ouvert concernant le Règlement n° 2020-634;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2020-634 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 en créant le secteur de zone PX-5 à même le secteur de zone PX-2 afin d'y intégrer le Centre de traitement des dépendances Le Rucher (lot 2 813 869)*.

Une copie du Règlement a été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-582

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-635 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 915-93 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE EN ASSUJETTISSANT LES OPÉRATIONS CADASTRALES AINSI QUE CERTAINS TRAVAUX À DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DANS LE SECTEUR DE ZONE PX-5 (LE RUCHER) LOT 2 813 869**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2020-635 modifiant le Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en assujettissant les opérations cadastrales ainsi que certains travaux à des objectifs et des critères d'évaluation dans le secteur de zone PX-5 (Le Rucher) lot 2 813 869.*

Une copie du Règlement a été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-583

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-637 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 2020-627 POUR LA CONSTITUTION D'UN CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2020-637 abrogeant le Règlement n° 2020-627 pour la constitution d'un conseil local du patrimoine* en retirant l'article 2 qui se lisait comme suit :

2. L'article 19 du *Règlement numéro REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme* est modifié par l'ajout du texte suivant à la suite du 6<sup>e</sup> paragraphe :

« 7° l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, la cession ou la vente de tout bien ou droit réel nécessaire à isoler, dégager, assainir ou autrement mettre en valeur un immeuble patrimonial cité ou un immeuble situé dans un site patrimonial. »

Cet article se retrouve maintenant dans le *Règlement n° 2020-638 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme.*

Une copie du Règlement a été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-584

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-638 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2006-005 RÈGLEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2020-638 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme* en ajoutant l'article 2 :

2. Les articles 18 à 21 du *Règlement numéro REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme* sont remis en vigueur et se lisent comme suit :

« 18 En vertu de l'article 117 de la Loi sur le patrimoine culturel, le comité consultatif d'urbanisme agit à titre de conseil local du patrimoine.

19. Le conseil local du patrimoine est chargé d'étudier et de soumettre au conseil municipal des recommandations sur toute question liée au patrimoine culturel et à l'application de la loi sur le patrimoine culturel, dans les domaines de compétences dévolus à la municipalité, notamment :

1° l'adoption ou l'abrogation d'un règlement de citation ou d'identification;

2° l'adoption d'une résolution pour demander la désignation d'un paysage culturel patrimonial;

3° l'établissement d'un plan de conservation pour un bien patrimonial cité ou la (sa) mise à jour;

4° la délivrance ou le refus d'autorisation pour certaines interventions sur des biens patrimoniaux cités;

5° l'imposition de conditions s'ajoutant à la réglementation municipale pour certaines interventions relatives à des biens patrimoniaux cités;

6° l'accord de toute forme d'aide financière ou technique pour la connaissance, la protection, la transmission ou la mise en valeur d'un élément du patrimoine culturel ayant un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

7° l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, la cession ou la vente de tout bien ou droit réel nécessaire à isoler, dégager, assainir ou autrement mettre en valeur un immeuble patrimonial cité ou un immeuble situé dans un site patrimonial.

20. Le conseil local du patrimoine exerce ses fonctions de la même façon que le comité consultatif d'urbanisme, compte tenu des adaptations nécessaires.

21. Le Comité et le conseil local du patrimoine peuvent établir leurs règles de régie interne. »

Une copie du Règlement a été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

---

#### PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

À 21 h 02, M. Jean Simard, conseiller du district numéro 2, quitte son siège.

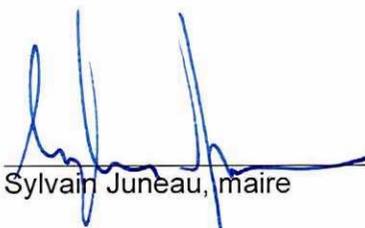
À 21 h 06, M. Jean Simard, conseiller du district numéro 2, reprend son siège.

---

#### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 18.

---



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière